RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 03994697-A58F-48FB-8B90-45C0AF6570FF

A&F ASSOCIES
Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable
Inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
ainsi qu'au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes
Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros
Siège social : 12, Avenue Alsace Lorraine - 01000 BOURG-EN-BRESSE

893 585 778 RCS BOURG-EN-BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 8 heures 30,

Les associés de la société A&F ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, divisé en 1 219 parts de même valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Anne LABORIER, titulaire de	300 parts sociales,
- Monsieur Fabien MESTRALLET, titulaire de	300 parts sociales,
- La société C3L EXPERTISE-COMPTABLE, titulaire de	200 parts sociales,
- La société 2SRA, titulaire de	200 parts sociales,
- Monsieur Loïc MERLEY, titulaire de	146 parts sociales,
- Madame Stéphanie CLAUDIN, titulaire de	73 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne LABORIER, Cogérante associée.

Monsieur Fabien MESTRALLET, Cogérant associé, est désigné comme Secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Autorisation de cession de parts,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission de Madame Stéphanie CLAUDIN cogérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Docusign Envelope ID: 03994697-A58F-48FB-8B90-45C0AF6570FF

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le projet de l'acte de cession de parts sociales,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- les statuts à jour de la Société,
- le projet de statuts modifiés.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Le Président expose que Madame Stéphanie CLAUDIN a souhaité cesser son activité professionnelle au sein de la Société ceci à effet du 30 juin 2025.

Le Président rappelle qu'un protocole d'accord sous conditions suspensives a été signé en date du 28 avril 2025 aux termes duquel il a notamment été convenu :

- d'une part, une cession de clientèle de la société A&F ASSOCIES à la société CBS Audit Expertise dont Madame Stéphanie CLAUDIN est l'associée fondateur,
- et d'autre part, une cession des parts sociales de Madame Stéphanie CLAUDIN détenues dans la Société, à la société C3L EXPERTISE COMPTABLE, à la société SOCIETE SAVOYARDE DE REVISION ET D'AUDIT – 2SRA ainsi qu'à Monsieur Loïc MERLEY, déjà associés.

étant précisé que les deux opérations devaient être concomitantes.

Par ailleurs, Madame Stéphanie CLAUDIN cesserait son mandat de Cogérante.

Les conditions suspensives audit protocole étant levées, les associés de la société A&F ASSOCIES doivent par conséquent statuer sur l'autorisation des cessions de parts et la démission d'une Cogérante.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

En application des dispositions de l'article 14-1 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide de donner son agrément aux cessions projetées par Madame Stéphanie CLAUDIN, de la pleine propriété des 73 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la Société, ceci moyennant le prix global de 100 000 euros et au profit des associés suivants :

- à la société C3L EXPERTISE COMPTABLE, la pleine propriété de TRENTE SIX (36) parts sociales numérotées de 1 147 à 1 182,

- à la société SOCIETE SAVOYARDE DE REVISION ET D'AUDIT – 2SRA, la pleine propriété de TRENTE SIX (36) parts sociales numérotées de 1 183 à 1 218,

- à Monsieur Loïc MERLEY, la pleine propriété de UNE (1) part sociale numérotée 1 219.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 03994697-A58F-48FB-8B90-45C0AF6570FF

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, et sous réserve que les cessions de parts envisagées se réalisent, décide de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante, ceci à compter du jour où lesdites cessions seront rendues opposables à la Société :

"ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées ainsi qu'il suit aux associés, en représentation de leurs apports respectifs :

- à Madame Anne LABORIER,
à concurrence de TROIS CENTS (300) parts sociales,
numérotées de 1 à 300,
ci……300 parts,

- à Monsieur Fabien MESTRALLET,
à concurrence de TROIS CENTS (300) parts sociales,
numérotées de 301 à 600,
ci……300 parts,

- à la société C3L EXPERTISE-COMPTABLE,
à concurrence de DEUX CENT TRENTE SIX (236) parts sociales,
numérotées de 601 à 800, et 1 147 à 1 182,
ci……236 parts,

- à la société SOCIETE SAVOYARDE DE REVISION ET D'AUDIT – 2SRA,
à concurrence de DEUX CENT TRENTE SIX (236) parts sociales,
numérotées de 801 à 1 000, et 1 183 à 1 218,
ci……236 parts,

- à Monsieur Loïc MERLEY,
à concurrence de CENT QUARANTE-SEPT (147) parts sociales,
numérotées de 1 001 à 1 146, et 1 219
ci……147 parts,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : ……1 219 parts."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, prend acte de la démission de Madame Stéphanie CLAUDIN de ses fonctions de Cogérante, ceci à compter de ce jour et sous réserve que les cessions de parts envisagées à la première résolution se réalisent.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pouvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 03994697-A58F-48FB-8B90-45C0AF6570FF

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau et les associés.

En application de l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.
En accord entre les Parties, l'Accord est signé grâce à la plateforme DocuSign Protect & Sign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des Parties signataires et (ii) garantissant que l'Accord est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature des Parties, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause.

PAR SIGNATURE ELECTRONIQUE

Anne LABORIER
Président
Cogérante Associée
Date : 30 juin 2025 | 15:30 CEST

Signature :

DocuSigned by:
[redacted]
2333E1E361AB4DB...

Fabien MESTRALLET
Secrétaire
Cogérant Associé
Date : 30 juin 2025 | 16:15 CEST

Signature

[redacted]
A3C08E1CE13341E...

Pour la société C3L EXPERTISE-COMPTABLE
Associée
Anne LABORIER

Date : 30 juin 2025 | 15:30 CEST

Signature :

[redacted]

Pour la société SOCIETE SAVOYARDE DE REVISION ET D'AUDIT– 2SRA
Associée
Fabien MESTRALLET
Date : 30 juin 2025 | 16:15 CEST

Signature

[redacted]

Loïc MERLEY
Associé

30 juin 2025 | 14:47 CEST
Date :

Signature :

[redacted]

Stéphanie CLAUDIN
Associée,
(en apposant ma signature ci-après, je donne ma démission de mes fonctions de cogérante de la Société)
Date : 30 juin 2025 | 14:40 CEST

Signature :

[redacted]